



« Manager styliste ongulaire »

Public :

Professionnel(le) de l'ongle

Prérequis :

Savoir lire et écrire, entendre, parler et comprendre le français

Durée de formation :

280 heures
40 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 02 48 66 46 33 ou par email : griffedor18@orange.fr

Objectifs :

Apprendre le métier de styliste d'ongle de A à Z et de responsable de salon, Apprendre toutes les techniques et prestations pratiquées dans un institut spécialisé dans la pose d'ongles, Maîtriser la gestion de la caisse, du personnel, de l'emploi du temps, de la vente et le conseil client

Moyens et modalités :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels et papiers, ordinateur, paperboard et feutres, vidéo-projecteur. Mise à disposition de tous les produits, de la matière première de grande qualité et également le matériel nécessaire à la pratique du métier de styliste ongulaire

Document actualisé le 07/05/2024



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagner d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à INSTITUT GRIFFE D'OR sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat

Document actualisé le 07/05/2024



en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Manuela HUE / Séverine LEBRETON / Marina EL MAOUJOUDI

Contact mail uniquement

rhf-cvl@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 18 route de Guerry 18021 Bourges Cedex

02 48 27 31 31

mdph@mdph.departement18.fr

CAP EMPLOI

Technopôle Lahitolle 12 rue Maurice Roy, Technopôle Lahitolle

18000 - BOURGES

Tel : 02 48 67 51 51

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH du Cher

7 Rue de la Barelle 18150 La Guerche-sur-l'Aubois

Le Prix :

3750.00 €

Contact :

BIDEAUX Nicolas

griffedor18@orange.fr

02 48 66 46 33

QUELQUES CHIFFRES:

Promotions	Taux de satisfaction :	Taux d'admis :	Nombre de stagiaire :	Taux de réussite :
2023	100	87.5°/°	16	87.5°/°

Document actualisé le 07/05/2024



Document actualisé le 07/05/2024

INSTITUT GRIFFE D'OR 4 PLACE PLANCHAT , 18000 - BOURGES – Siret : 48228722400018 – Enregistré sous le n°24180080818 auprès du préfet de région : Centre-Val de Loire – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 96.02B – TVA : FR81482287224 – RCS : BOURGES 482 287 224 R.C.S. Bourges – Capital : 8000 € – Tel : 02 48 66 46 33 – Email : griffedor18@orange.fr – Site internet : <https://griffedorbourges.fr/>



« Manager styliste ongulaire »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Module 1

Durée : 18h

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable d'assurer les règles d'hygiène, d'accueillir, de vendre et de préparer l'ongle de la cliente

Chapitre 1 : Accueil de la cliente

Chapitre 2 : Explication des différentes poses proposées à la cliente

Chapitre 3 : Vendre la technique la plus appropriée à la cliente

Chapitre 4 : Préparer le matériel, les produits

Chapitre 5 : Préparation de l'ongle naturel de la cliente

Chapitre 6 : Présentation des produits de soins à la vente

Chapitre 7 : Règles d'hygiène sur les produits, le matériel, la cliente, le salon et vous

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Module 2

Durée : 84h

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de connaître la morphologie de l'ongle, ses maladies. Découverte d'une pose complète

Chapitre 1 : Morphologie et maladie de l'ongle

Chapitre 2 : Techniques et matière première à employer

Chapitre 3 : Extension d'ongles en capsules

Chapitre 4 : Extension d'ongles aux chablon

Chapitre 5 : Pose complète et ses différentes formes

Chapitre 6 : Pose Américaine

Chapitre 7 : Pose artistique styletto et edge sur chablon

Chapitre 8 : pose en acry-gel hybrid

Chapitre 9 : pose en popits

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Module 3

Durée : 60h

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable d'effectuer un remplissage

Chapitre 1 : Remplissage sur ongles en gel

Chapitre 2 : Recouvrement sur ongles naturels en gel

Chapitre 3 : Pose de la couleur unie

Chapitre 4 : Déco Bijoux sur un ongle

Chapitre 5 : Entretien d'une pose Américaine

Chapitre 6 : Entretien sur popits et acrygel

...

Évaluation Module 3

Document actualisé le 07/05/2024



MODULE 4 : Module 4

Durée : 14h

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de poser un vernis semi permanent et d'effectuer le retrait de ce dernier

Chapitre 1 : Pose vernis semi permanent

Chapitre 2 : Entretien d'un vernis semi permanent

Chapitre 3 : Dépose du vernis semi permanent

Chapitre 4 : Pose vernis semi permanent renforcé (avec bombé)

...

Évaluation Module 4

MODULE 5 : Module 5

Durée : 30h

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de pratiquer le Nail -art de base

Chapitre 1 : Décoration à thème

Chapitre 2 : Baby-boomer

Chapitre 3 : Dégradé

Chapitre 4 : French

Chapitre 5 : Découverte one stroke

Chapitre 6 : Black and white gemalt

Chapitre 7 : Air brusch

...

Évaluation Module 5

MODULE 6 : Module 6

Durée : 32h

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de réaliser une beauté des pieds

Chapitre 1 : Beauté des pieds et pose vernis semi permanent

Chapitre 2 : Beauté des pieds en gel

Chapitre 3 : Dépose du gel (sur les pieds)

Chapitre 4 : Soins « de si jolis pieds »

Chapitre 5 : Beauté des pieds avec reconstruction en gel 2

...

Évaluation Module 6

MODULE 7 : Module 7

Durée : 21h

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera apte à réaliser les différentes manucure et soins des ongles naturels

Chapitre 1 : Manucure simple

Chapitre 2 : Manucure détente

Chapitre 3 : Manucure revitalisante

Chapitre 4 : Bain paraffine

Chapitre 5 : Pose vernis classique

...

Évaluation Module 7

Document actualisé le 07/05/2024



MODULE 8 : Module 8

Durée : 21h

Objectif : A l'issue du module le stagiaire sera capable de connaître certains aspect commerciaux et de communication

Chapitre 1 : Tarifs à pratiquer

Chapitre 2 : Communication

Chapitre 3 : Réseaux sociaux

Chapitre 4 : Statut

Chapitre 5 : Cout de revient et d'achat et cout de vente

Chapitre 6 : Réglementation du salon et des produits

...

Évaluation Module 8

Document actualisé le 07/05/2024



CV du formateur

BIDEAUX NICOLAS

16 rue du Petit Paris
03360 SAINT BONNET TRONCAIS
Tél : 06.79.49.16.55

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

De juin 2005 à ce jour :

Co-gérant de la SARL Institut Griffé d'Or à Bourges
Institut ongulair et centre de formation spécialisés dans la pose d'ongles en gel
Distributeur de la marque YUMI BEAUTY

Fonction principale : Formateur pour 4 stagiaires maximum

Compétences acquises et réussites :

- * Conception et animation présentielle
- * Sens de la communication (écoute, communication orale)
- * Maîtrise des techniques pédagogiques
- * Bonnes connaissances du domaine d'intervention
- * Pédagogie
- * Savoir réguler les dynamiques de groupe
- * Autonomie
- * Tutorat
- * Evaluer et valider les compétences en amont ou en aval d'un parcours de formation
- * Gestion des plannings (stagiaires/modèles)
- * Communication
- * Gestion des stocks des produits de l'OF

Octobre 1998 à Mai 2005 :

Gérant associés de la LCRN GRIFFE D OR

Compétences acquises et réussites :

- * Développement de la marque Griffé d'Or
- * Mise en place d'une équipe commerciale
- * Responsable de la formation prothésie ongulair
- * Formateur au centre de formation interne SAREMCO COSMETICS (Suisse)
- * Commercial : Ventes des produits de notre marque aux professionnels

Juillet 1988 à Janvier 1998

Responsable de Restauration dans plusieurs hotels-restaurants
Du groupe ACCOR / Mercure

Compétences acquises et réussites :

- * Chef de cuisine / Formateur pour une dizaine d'apprentis, tous diplômés
- * Gestion des commandes
- * Gestion de l'équipe en salle

FORMATION SCOLAIRE

1987 : Brevet d'Etude Professionnel de Cuisine
: Certificat d'Aptitude Professionnel

1985 : Brevet des collèges

Document actualisé le 07/05/2024

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de INSTITUT GRIFFE D'OR en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, INSTITUT GRIFFE D'OR a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de INSTITUT GRIFFE D'OR, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « INSTITUT GRIFFE D'OR » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « INSTITUT GRIFFE D'OR » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « INSTITUT GRIFFE D'OR », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « INSTITUT GRIFFE D'OR ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « INSTITUT GRIFFE D'OR » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « INSTITUT GRIFFE D'OR » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « INSTITUT GRIFFE D'OR », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « INSTITUT GRIFFE D'OR » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « INSTITUT GRIFFE D'OR » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.

Document actualisé le 07/05/2024



- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « INSTITUT GRIFFE D'OR » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « INSTITUT GRIFFE D'OR ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« INSTITUT GRIFFE D'OR », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « INSTITUT GRIFFE D'OR » au Client. « INSTITUT GRIFFE D'OR » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « INSTITUT GRIFFE D'OR » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « INSTITUT GRIFFE D'OR » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « INSTITUT GRIFFE D'OR »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « INSTITUT GRIFFE D'OR » ou par voie électronique à : « INSTITUT GRIFFE D'OR ».

En particulier, « INSTITUT GRIFFE D'OR » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à

Document actualisé le 07/05/2024



l'appréciation de la formation. Enfin, « INSTITUT GRIFFE D'OR » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de BOURGES sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 07/05/2024

INSTITUT GRIFFE D'OR 4 PLACE PLANCHAT , 18000 - BOURGES – Siret : 48228722400018 – Enregistré sous le n°24180080818 auprès du préfet de région : Centre-Val de Loire – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 96.02B – TVA : FR81482287224 – RCS : BOURGES 482 287 224 R.C.S. Bourges – Capital : 8000 € – Tel : 02 48 66 46 33 – Email : griffedor18@orange.fr – Site internet : <https://griffedorbourges.fr/>